

CJUE, 14 sept. 2023, JF, NS [c. Diamond Resorts e.a.], Aff. C-621/21

[Aff. C-632/21](#)

Dispositif 1: "Les dispositions du règlement (CE) n° 593/2008 (...) (Rome I), sont applicables, dans le cadre d'un litige devant une juridiction d'un État membre, à des contrats dont les deux parties sont ressortissantes du Royaume-Uni, pour autant qu'ils comportent un élément d'extranéité".

Mots-Clefs: [Loi applicable](#)
[Contrat](#)
[Internationalité](#)
[Etat tiers](#)

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source: <https://www.lynxlex.com/fr/text/cjue-14-sept-2023-jf-ns-c-diamond-resorts-ea-aff-c-62121>